

Département de la CORRÈZE

Commune d'Ussel

ENQUÊTE PUBLIQUE

du 27 juin au 27 juillet 2023

relative à la demande de permis de construire - PC 019 275 22 U 0006- concernant l'exploitation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune d'Ussel, rue des Moulins.

Présentée par la CPV SUN 40
966 Avenue Raymond Dugrand, 34060 MONTPELLIER Cedex 2.

2/2 Conclusions et Avis motivé

Commissaire-enquêteur : J-L DUC

Face à l'urgence climatique, la France a inscrit dans la loi l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour y parvenir, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit notamment de porter la part des énergies renouvelables à 33 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030. La filière photovoltaïque devrait représenter 28 % de la production électrique renouvelable en 2028, soit entre 101 à 113 GW.

Cet objectif se traduit dans les dispositions du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Nouvelle-Aquitaine qui prévoit une production photovoltaïque à hauteur de 9 700 GWc à l'horizon 2030 (3 800 GWc en 2020).

Toujours en ce qui concerne le solaire photovoltaïque, la toute récente *Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables* du 10 mars 2023, prévoit et veillera à ce que les projets respectent la biodiversité, les terres agricoles et forestières, en privilégiant notamment l'utilisation de friches industrielles, de terrains militaires, de terrains aux abords des routes, autoroutes, voies ferrées et fluviales....

✓ *Rappel succinct de l'objet de l'opération*

Le porteur de projet, CPV SUN 40 filiale de LUXEL SAS elle-même filiale de EDF Renouvelables France, présente un projet de création d'un parc photovoltaïque au sol, situé à Ussel (19200) rue des Moulins. Ce projet fait l'objet d'une demande de permis de construire dont l'autorité compétente pour sa délivrance est le préfet au nom de l'État car les travaux envisagés portent sur des ouvrages de production d'énergie destinée à la revente.

Les principales motivations conduisant à déposer un tel dossier sur la commune d'Ussel sont :

- Un gisement solaire suffisant et valorisable ;
- La possibilité de se raccorder facilement au réseau (poste source le plus proche à environ 640 mètres du site) ;
- Des politiques locales en vigueur étant en faveur de l'implantation de structures productrices d'énergie renouvelable (SRADDET, PLU) ;
- Un terrain qui est situé hors de tout zonage écologique et un milieu déjà ouvert ;
- Des risques faibles sur ce site (une attention étant tout de même à porter à l'ouest du site concernant le risque inondation) ;
- Un site situé hors des zonages de protection du patrimoine, et situé dans un contexte industriel (en cohérence avec la loi du 10 mars visée supra).

Ce projet, d'une puissance crête installée de **2,24 Mwc** dans une emprise clôturée de 2,6 ha, comporte des modules photovoltaïques à base de silicium cristallin installés sur des tables supports fixées sur pieux battus, un poste de transformation et un poste de livraison dont le raccordement au poste source est situé à 640m. Une citerne incendie de 60 m³ complète le dispositif.

Par ailleurs, ce projet ne nécessite ni autorisation de défrichement, ni dossier au titre des IOTA ni de dérogations en application de l'article L 411-2-1 du code de l'environnement.

Le tableau ci-après résume les principales caractéristiques techniques du projet :

Aire de l'unité foncière :	3,6 ha	Locaux (habillage bois) :	- 1 poste de transformation de 17,36 m ² - 1 poste de livraison de 22,96 m ²
Surface clôturée :	Environ 2,6 ha	Clôture :	Environ 1 014 m
Surface au sol couverte par les modules :	Environ 1,04 ha soit 40 % de l'emprise clôturée	Linéaire de voirie :	- Environ 209 m de voirie interne - Environ 372 m de voirie périphérique
Hauteur des tables :	Entre 1 et 2,9 m ; inclinaison 15° sur pieux battus de 2 m.	Accès :	Par la rue des Moulins à 30m mini de la RD 3089
Nombre de modules :	Environ 4 185		
Puissance unitaire :	535 W		
Puissance installée :	Environ 2,24 MWC		

Une enquête publique relative à la demande de permis de construire - PC 019 275 22 U 0006- concernant l'exploitation d'un parc photovoltaïque au sol s'est donc déroulée du 27 juin au 27 juillet 2023 en mairie d'Ussel (19200).

Le **document 1/2** détaille le déroulé de la procédure.

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE

✓ Au terme de l'enquête ;

Constatant:

- que l'enquête prescrite à partir du dossier réglementaire s'est déroulée du 27 juin 2023 au 27 juillet 2023, sans incident, et que le dossier d'enquête a été mis à disposition du public durant ce temps en mairie d'Ussel et consultable sur le site de la préfecture de la Corrèze,
- que la publicité de l'enquête a été effectuée d'une manière réglementaire,
- que le public a pu s'exprimer librement sur le registre d'enquête tant au moment des permanences tenues en mairie qu'aux jours et heures d'ouverture habituelle de celle-ci,
- qu'à la clôture de l'enquête, 1 observation a été formulée sur le registre d'enquête, et que lors de mes permanences j'ai reçu 1 visite. 1 mel a été comptabilisé sur la boîte de la préfecture,
- que cette enquête n'a pas mobilisé les ussellois : les causes peuvent en être l'indifférence, l'acceptation du projet -somme toute modeste- en rappelant qu'une réunion publique avait été organisée le 9 septembre 2021 lors de laquelle aucune opposition au projet n'avait été exprimée par les habitants.

Considérant:

- que le projet s'inscrit dans les objectifs européens, nationaux et régionaux très affirmés pour parvenir à diminuer notre dépendance aux énergies fossiles et qu'il apporte sa contribution à la diversification des sources d'énergie,
- que la commune d'Ussel s'est positionnée favorablement sur le projet proposé par la société LUXEL,
- que le projet a répondu aux demandes et observations du public, des personnes publiques associées, de la MRAe et des services de l'État notamment de la DDT19,
- que ce projet est conforme au PLUi de la commune d'Ussel,
- que ce projet est situé hors de tout zonage écologique, dans un milieu industriel et commercial et qu'aucun monument inscrit ou classé n'est impacté,
- que ce projet induit des retombées économiques pour les collectivités territoriales,
- que les quelques impacts sur le milieu naturel se révèlent faibles et compensés par des mesures prises par le maître d'ouvrage,

➤ En conséquence ;

Je soussigné Jean-Louis DUC, commissaire-enquêteur, émet **un avis favorable** à la demande de permis de construire n° 019 275 22 U 0006 concernant l'exploitation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune d'Ussel, tel que présenté dans le dossier d'enquête.

Recommandations : Pour la phase travaux estimée à 24 semaines, le maître d'ouvrage devra être particulièrement vigilant quant au respect des mesures prévues à appliquer pour assurer la préservation des milieux humides et de la zone inondable.

Fait à Viam, le 10 août 2023

Le commissaire-enquêteur

Jean-Louis DUC